

Affiché le



ID: 093-229300082-20200312-2020\_03\_12\_007-DE



## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 12 mars 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

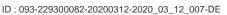
#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

#### **<u>ÉTAIENT ABSENTS</u>**:

Mme Derkaoui, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde







## Délibération n° 01-05 du 12 mars 2020

MARCHÉ D'ACHAT DE MATÉRIELS ET D'ACCESSOIRES SON, IMAGE ET VIDÉO.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L 2124-2, L 2125-1 1°, R 2124-2 1°, R 2162-2 al. 2 ;

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises pour un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, décomposé en 3 lots, pour la fourniture de matériels et d'accessoires son, image et vidéo, dont les seuils seraient les suivants pour la durée du marché :
  - Lot 1 : Équipements de captation vidéo et photo 10 000 euros HT au minimum, 100 000 euros HT au maximum,
  - Lot 2 : Équipements de sonorisation fixe et événementielle 15 000 euros HT au minimum, 150 000 euros HT au maximum
  - Lot 3: Équipements de salle et vidéo projection 20 000 euros HT au minimum,
    200 000 euros HT au maximum;
- RETIENT la procédure de l'appel d'offres ouvert ;



Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le



ID: 093-229300082-20200312-2020\_03\_12\_007-DE

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer le marché correspondant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.